

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux le mardi 22 Mars 2022 à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, Mme Maryvonne ENAULT, Mme Florence LEQUERTIER

Etaient excusés : / Mme Wandellina POULAILLER (donne procuration à M. Jean-Louis ADDE)
M. Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à M. Jean-Pierre LEHADOUEY)

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ENAULT

Approbation du compte-rendu du 4 mars 2022 à l'unanimité

1. Vote du Compte de Gestion Communal 2021

Le compte de gestion communal 2021 est présenté par Monsieur le Maire. Considérant la régularité des opérations comptables, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2021 est conforme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion communal 2021 présenté.

2. Vote du Compte Administratif Communal 2021

Madame JACQUETTE Inspectrice divisionnaire des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche présente le compte administratif 2021 de la commune au conseil municipal :

compte administratif 2021 de la commune :

Section de fonctionnement

Dépenses :	237 588.51 €
Recettes :	343 939.74 €
Résultat de l'exercice :	+ 106 351.23 €
Excédent reporté :	718 806.55 €
Résultat cumulé :	+ 825 157.78 €

Section d'investissement

Dépenses :	208 770.50 €
Recettes :	177 974.26 €
Résultat de l'exercice :	- 30 796.24 €
Déficit reporté :	- 79 881.60 €
Restes à réaliser recettes :	27 920.00 €
Résultat cumulé :	- 110 677.84 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 de la commune. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

3. Affectation du résultat 2021 – Budget Commune

50078 Code INSEE	BRETTEVILLE-SUR-AY Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY
---------------------	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy CLOSET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 825 157,78 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	3
Nombre de suffrages exprimés :	40
VOTES : Contre 0 Pour	40

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	106 351,23 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	718 806,55 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	825 157,78 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	-110 677,84 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	27 920,00 €
Besoin de financement F	=D+E -82 757,84 €
AFFECTATION = C	=G+H 825 157,78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	82 757,84 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	742 399,94 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Guy CLOSET, Maire, compte tenu de la transmission, le 22/03/2022 et de la publication le 22/03/2022.

A BRETTEVILLE SUR AY, le 22/03/2022.



4. Vote du Compte de Gestion Assainissement

Le compte de gestion assainissement 2021 est présenté par Monsieur le Maire. Considérant la régularité des opérations comptables, le conseil municipal déclare que le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2021 est conforme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion assainissement 2021 présenté.

5. Vote du Compte Administratif Assainissement 2021

Madame JACQUETTE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche présente le compte administratif assainissement 2021 au conseil municipal :

compte administratif assainissement 2021 :

Section d'exploitation

Dépenses :	36 793,79 €
Recettes :	36 223,93 €
Résultat de l'exercice :	- 569,86 €

Section d'investissement

Dépenses :	607 776.89 €
Recettes :	650 405.39 €
Résultat de l'exercice :	+47 628.50 €
Déficit reporté :	-38 872.74 €
Résultat cumulé :	+ 8 755.76 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif assainissement 2021. Monsieur Guy CLOSET, Maire, n'a pas pris part au vote.

6. Affectation du résultat 2021 – Budget Assainissement

Pas de délibération

7. Vote des taux d'imposition

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti		Taxe Foncière Non Bâti	sur-compensation prélevée à la commune*
	commune	commune	département	commune	
Résidence Principale	0.00%	10.98% + 21.42% = 32.4%*	0.00%	21.71%	$32.4\% - (10.98\% + 5.5\%) = 15.92\%$
Résidence secondaire	5.50%	10.98% + 21.42% = 32.4%*	0.00%	21.71%	$32.4\% - 10.98\% = 21.42\%$

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022. Les taux d'imposition de 2021 sont maintenus pour l'exercice de 2022.

8. Vote du Budget Primitif Communal 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif communal 2022 au conseil municipal :

Section de fonctionnement : 1 076 661.94 €
Section d'investissement : 904 382.84 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2022.

9. Vote du Budget Primitif Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif assainissement 2022 au conseil municipal :

Section de fonctionnement : 40 360.00 €
Section d'investissement : 50 968.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2022.

Questions diverses :

- Un distributeur de « baguettes tradition » va être installé à la Paillotte.
- Autorisation d'implantation d'une caravane appartenant au club des Manchots pour les compétitions de chars à voile derrière la Paillotte.

- Une course de chars à voile est organisée en avril
- L'organisation des bureaux de vote des 10 et 24 avril est établie avec le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Guy CLOSET	Isabelle EVE	Guy ADAM
Jean-Louis ADDE	Jean-Pierre LEHADOUÉY	Géraldine VALOGNES
Gaëtan LE CORVEC	Florence LEQUERTIER	Wandellina POULAILLER
Maryvonne ENAULT		